

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 DÉCEMBRE 2019

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 2 décembre 2019 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

19-12-9862

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019

19-12-9863

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 4 novembre 2019 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

19-12-9864

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 94542.68 \$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

19-12-9865

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 727796.27 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Octroi de contrat pour le déneigement des rues privées

19-12-9866

ATTENDU l'article 70, de la *Loi sur les Compétences Municipales*, donnant la possibilité à toute municipalité locale d'entretenir une voie privée ;
ATTENDU le dépôt d'une requête pour le déneigement pour chacune des rues Ferland Nord, Ferland Sud et Pont Mathias ;
ATTENDU la demande de soumission sur invitation auprès de quatre fournisseurs et la réception de ces dernières le 25 novembre dernier ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, QUE le conseil octroi à M Frédéric Beaulieu, pour la firme Technodrain Québec, pour le déneigement des rues Ferland Nord, Ferland Sud et Pont Mathias pour l'hiver 2019-2020, et pour un coût de 23 558.38 \$ taxes incluses, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

6. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

7. Correspondances

8. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Élection pour les deux prochaines années du préfet M. Pierre Lefrançois ;
- Appui à la Politique de la famille et son plan d'action ;
- Adoption d'un certificat de conformité pour l'amendement de règlement de la municipalité de L'Ange-Gardien ;

9. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Une fête de Noël aura lieu le 7 décembre prochain à L'École Le Petit Prince à 13h ;
- La programmation des activités culturelles et récréatives sortira bientôt, les inscriptions seront possibles via le site web de la municipalité sur la plateforme Qidigo ;

Renouvellement d'entente – Québec Natation

19-12-9867

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise le renouvellement de l'entente avec Québec Natation pour les cours 2020 tel que proposée et que la responsable du Service des loisirs soit autorisée à signer cette dernière pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Renouvellement d'entente – Qidigo

19-12-9868

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise le renouvellement de l'entente avec la firme Qidigo pour les trois prochaines années pour un prix fixe annuel de 3060\$ plus taxes, et que la responsable du Service des loisirs soit autorisée à signer cette dernière pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Adoption de la Politique de la famille incluant la démarche *Municipalité amie des aînés*

19-12-9869

Considérant l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien adopte la Politique de la famille incluant la démarche *Municipalité amie des aînés*.

Adoption de la Politique de la famille incluant la démarche *Municipalité amie des aînés* et son plan d'action 2020-2022

19-12-9870

Considérant l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien adopte la Politique de la famille incluant la démarche *Municipalité amie des aînés* et son plan d'action d'une durée de 3 ans et que Mme Chantale Gagnon, pour la politique familiale et M. Michel Laberge, pour la politique des aînés, soient désignés pour le suivi à la mise en œuvre.

Comité consultatif d'urbanisme (Félix Laberge)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 21 novembre 2019

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

- Pour l'agrandissement bâtiment principal au 103 chemin Turgeon.
- Pour la démolition de la maison incendiée et perte totale au 6482 avenue Royale.
- Pour le changement du revêtement de toit en tôle pour bardeaux d'asphalte au 6796 avenue Royale.

- Pour la création de nouveaux lots moins dérogatoires en superficie, pour les lots 4 439 561, 4 439 564 et 4 439 564.
- Pour la démolition du bâtiment au 117 chemin Turgeon.

Demande de dérogation mineure :

- Pour réputer conforme les marges arrière et latérale de la remise au 55 rue Raymond-Lavoie.

Régie d'assainissement des eaux

- Remplacement d'un camion de service par un F150 ;
- L'unité de service devrait entrer bientôt sur le territoire ;

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA
Claude Foster

19-12-9871

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement du bâtiment au 103 chemin Turgeon;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 octobre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Claude Foster, soit l'agrandissement du bâtiment au 103 chemin Turgeon, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Reno Salvail / Lise Couturier

19-12-9872

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition de la maison incendiée et perte totale au 6482, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 octobre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Reno Salvail et Lise Couturier, soit la démolition de la maison incendiée et perte totale au 6482, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Guy Dionne

19-12-9873

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement du revêtement de toit en tôle pour bardeaux d'asphalte au 6796, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 octobre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Guy Dionne, soit le changement du revêtement de toit en tôle pour bardeaux d'asphalte au 6796, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Roch Letarte

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la création des lots 6 341 072, 6 341 073 et 6 341 074 en remplacement des lots 4 439 555, 4 439 559, 4 439 560, 4 439 561, 4 439 562, 4 439 564, 4 439 565 et 4 439 569.
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 octobre 2019;

19-12-9874 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Roch Letarte, soit la création des lots 6 341 072, 6 341 073 et 6 341 074 en remplacement des lots 4 439 555, 4 439 559, 4 439 560, 4 439 561, 4 439 562, 4 439 564, 4 439 565 et 4 439 569, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Nicolas Petit

19-12-9875 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition du bâtiment au 117, chemin Turgeon;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 octobre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Nicolas Petit, soit la démolition du bâtiment au 117, chemin Turgeon, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogation mineure

Demande concernant le 55, rue Raymond-Lavoie

19-12-9876 CONSIDÉRANT QUE Yohann Poitras a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à réputer conforme l'implantation actuelle de la remise avec une marge de recul arrière à 0,54 mètres et une marge de recule latérale à 0,66 mètres au lieu de 1 mètre, tel qu'exigé par le règlement de zonage.
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 21 novembre 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 55, rue Raymond-Lavoie visant à réputer conforme l'implantation actuelle de la remise avec une marge de recul arrière à 0,54 mètres et une marge de recule latérale à 0,66 mètres au lieu de 1 mètre, tel qu'exigé par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Adoption du second projet de règlement #19-667 modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à agrandir la zone H-122 à même une partie de la zone C-121

19-12-9877 ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 4 novembre 2019 ;
ATTENDU QUE le conseil a tenu le 2 décembre 2019, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil adopte le second projet de règlement #19-667 modifiant le règlement de zonage #16-642, de façon à agrandir la zone H-122 à même une partie de la zone C-121.

12. Avis de motion pour adopter un règlement modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à agrandir la zone H-122 à même une partie de la zone C-121

Un avis de motion est donné par Michel Laberge, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera adopté un règlement modifiant le règlement de zonage #16-642, de façon à agrandir la zone H-122 à même une partie de la zone C-121.

13. Avis de motion et présentation du projet de règlement afin de déterminer le taux de taxes foncières générales et la tarification des services pour l'année 2020

Un avis de motion est donné par Roger Roy, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement afin de déterminer le taux de taxes foncières générales et la tarification des services pour l'année 2020.
Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.
L'adoption aura lieu à la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 à 19h.

- 14. Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif à la collecte de certaines matières résiduelles**
 Un avis de motion est donné par Félix Laberge, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement relatif à la collecte de certaines matières résiduelles.
 Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.
- 15. Transmission, à la Cour municipale de la MRC Côte-de-Beaupré par l'entremise de notre procureur, la liste des comptes dus pour perception**
 L'agent de bureau déposera au conseil le rapport annuel des arrrages de taxes en date du 15 décembre 2019.
 19-12-9878 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal prenne connaissance du rapport des arrrages de taxes et autorise la directrice générale, suite à un dernier avis transmis à cet effet aux contribuables concernés, à transmettre à la Cour municipale de la M.R.C. par l'entremise de la firme Lavery, avocats, tout compte antérieur à l'année 2019, de même que tout compte avec une solde passé dû de 180 jours dans l'année 2019, et, n'a fait l'objet d'aucune entente de paiement avec ces derniers, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 16. Établissement du calendrier des réunions de conseil pour 2020**
 CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2020**, à **19h30**, les :
- | | |
|---------------------|----------------------|
| 6 janvier | 3 février |
| 2 mars | 6 avril |
| 4 mai | 1 ^{er} juin |
| 6 juillet | 3 août |
| 8 septembre (mardi) | 5 octobre |
| 2 novembre | 7 décembre |
- 17. Renouvellement de contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage des voies publiques pour 2020**
 19-12-9880 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage des voies publiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, à la firme Elecal, soit à l'intervention fournie, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 18. Renouvellement du contrat d'entretien ménager**
 19-12-9881 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle le contrat d'entretien de la firme Les entretiens personnalisés SM Inc., pour effectuer l'entretien ménager des bâtiments municipaux, pour l'année 2020, au coût de 23 388.80 \$ plus taxes, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 19. Rénovations à la caserne incendie**
 19-12-9882 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien s'engage à effectuer des travaux de réaménagement des vestiaires et emplacements sanitaires de la caserne incendie / garage des travaux publics durant l'année 2020, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 20. Octroi de contrat pour les relevés sur l'avenue Royale et rue Piché**
 ATTENDU la résolution #19-11-9856 pour le mandat pour les relevés, et le désistement de la compagnie DLT Arpenteurs ;
 19-12-9883 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien octroi le contrat à la firme GéniArp Inc. pour la réalisation de relevés sur l'avenue Royale et rue Piché dans le cadre de la demande de subvention effectuée au MAMH au Fonds d'infrastructures

municipales d'eau (FIMEAU), pour un coût de 20 600\$ plus taxes, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21. Désignation du responsable et dépôt du projet « Amélioration de la Vélo route Marie-Hélène Prémont » au Fond de la région de la Capitale-Nationale

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désire apporter des améliorations à la vélo route Marie-Hélène Prémont;

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour ce type de projet via les Fonds réservés à des fins de développement régional;

19-12-9884

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise Pierre-Alexandre Côté, représentant de la municipalité de Boischatel, à déposer une demande de financement au Fonds réservés à des fins de développement régional, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

22. Engagement d'un TPI Boischatel, l'Ange-Gardien, Château-Richer et de Sainte-Anne-de-Beaupré

Considérant l'entente actuelle en matière de sécurité incendie entre les municipalités de L'Ange-Gardien et de Boischatel ;

Considérant que la Ville de Château-Richer et la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré désire se joindre à Boischatel et L'Ange-Gardien afin de s'assurer du respect du schéma couverture de risque de la MRC et particulièrement pour l'inspection des risques élevés et très élevés ;

Considérant que Boischatel, l'Ange-Gardien, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré ont exprimé leur volonté de procéder à l'engagement d'un technicien en prévention incendie pour les quatre municipalités ;

Considérant que Boischatel et L'Ange-Gardien possède une permanence à la direction du service de sécurité incendie et qu'il est opportun d'assurer la gestion et la supervision du technicien en prévention incendie ;

19-12-9885

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

- d'autoriser la Municipalité de Boischatel à procéder au recrutement et à l'engagement d'un technicien en prévention incendie dont le temps, le salaire et les avantages sociaux seront partagés à raison de 25% entre les municipalités ;
- d'accepter de payer les frais de kilométrage du véhicule de service fourni au technicien par le service de sécurité incendie de Boischatel/L'Ange-Gardien en fonction des déplacements sur les territoires de Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré.;
- d'identifier le véhicule fourni en y affichant les armoiries des quatre municipalités partenaires.

23. Autorisation de signature – Entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La-Côte-de-Beaupré échange depuis plusieurs mois avec la Ville de Québec sur une tarification pour le traitement de ses matières résiduelles aux infrastructures de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 2 octobre 2019 en adoptant la Résolution N° 2019-10-185, le Conseil de la MRC a signifié à la Ville de Québec son intérêt à conclure une entente pour le traitement de l'ensemble de ses matières recyclables, ses résidus alimentaires et ses ordures, selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec, la MRC et les municipalités locales ont négocié un projet d'entente intermunicipale répondant à ces conditions;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente intermunicipale prévoit une tarification avantageuse pour le traitement des matières recyclables, à compter du 1^{er} janvier 2020, des ordures, au plus tard à compter du renouvellement ou de la conclusion d'un prochain contrat de collecte et de transport des ordures et des résidus alimentaires, à compter de la mise en service du Centre de biométhanisation municipale et ce, pour une durée de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette tarification s'applique uniquement aux signataires de l'entente intermunicipale et à la fourniture de services comprenant obligatoirement à la fois le traitement des matières recyclables et des résidus alimentaires ainsi que l'incinération des déchets;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente intermunicipale, la municipalité conserve sa compétence en matière de collecte et de transport de ses ordures;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la municipalité se délèguent mutuellement les compétences ou partie de compétences nécessaires pour permettre la pleine exécution de l'entente intermunicipale;

19-12-9886

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, **APPUYÉ PAR** Diane Giguère, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE** le maire et la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec intervenue avec la Ville de Québec, la MRC de La-Côte-de-Beaupré et les municipalités locales, dont le projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

24. Deuxième période de questions

25. Divers

1 Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal, l'Association québécoise du loisir municipal et à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour 2020

19-12-9887

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal, pour le directeur des loisirs, ainsi qu'à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la directrice générale, pour l'année 2020, **APPUYÉ PAR** Michel Laberge, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

2 Autorisations de dépenses

19-12-9888

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- 600\$ plus taxes pour un mandat à Lefrançois arpenteur pour le calcul de la zone inondable sur les propriétés du prolongement du réseau du boulevard Ste-Anne ;
- 1610\$ taxes incluses pour l'achat d'un abri d'auto hiver pour un camion incendie ;
- 10302.48\$ plus taxes pour le développement de la rue des Hérons (partage des coûts de nettoyage cours d'eau , aménagement des rives) ;
- 855\$ pour mise à jour pour le site internet ;

APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

En vertu de la Loi sur les élections et référendum, la directrice dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

4 Dépôt du registre 2019 pour le code d'éthique et de déontologie des élus

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), la directrice générale dépose le registre des déclarations pour l'année 2019. Aucun don.

26. Levée ou ajournement de la séance

19-12-9889

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 21h15, **APPUYÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale